

DECISION N° **2837-1000** /D/MINSANTE/SG/DRH/SDP du **12 DEC 2016**

Portant affectation d'un personnel au Ministère de la Santé Publique

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution;
 - Vu le Décret N° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat modifié et complété par le Décret N° 2000/287 du 12 octobre 2000;
 - Vu le Décret n°2001/145 du 03 juillet 2001 portant statut particulier des fonctionnaires des corps de la Santé Publique ;
 - Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun;
 - Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
 - Vu le Décret N° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
 - Vu le Décret N°2012/079 du 09 mars 2012 portant régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la solde ;
 - Vu le Décret N° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique;
 - Vu le Décret N° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement;
- Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er}: Madame **ENYEGUE BALLA Régine Nadine** Médecin (ECI), précédemment en service à l'Hôpital de District de Zoétélé, est à compter de la date de signature de la présente Décision, affectée à l'**Hôpital de District de Ngoumou**.

Article 2: L'intéressée est tenue de rejoindre son nouveau poste d'affectation dans les quinze (15) jours qui suivent la signature de la présente Décision.

Article 3: La présente Décision sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations:

- CAB/MINSANTE/SESP
- SG
- DRH
- DRSP/CE/SU
- SDP/SIGIPES
- FCP/SPMABGS
- Intéressée
- Chrono/Affichage/Archives
- Observatoire RH

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE



André MAMA FOU DA